

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau 106 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tél : 03 83 86 23 86/03 83 86 22 05 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>CANDIDATS AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'AÉRONAUTIQUE</p> <p>SESSION 2021</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 27 janvier 2021 au mercredi 10 mars 2021 à 17h00	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Les candidats se présentent dans l'académie dans laquelle se situe leur résidence	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p>Les inscriptions pour la session 2021 se font à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</p> 	
RETOUR DES DOSSIERS	<p>Les dossiers d'inscription, <u>dûment complétés</u>, devront être retournés par mail au plus tard le 17 mars 2021 au service de la DEC2-Bureau 106 (ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr)</p>	
PIÈCE JUSTIFICATIVE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER	<p>- Une copie de pièce d'identité pour justification de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie lisible recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ou • copie lisible du passeport en cours de validité <p>- Copie du titre ou de la qualification permettant d'être dispensé d'épreuve(s)</p> <p>- Pour les enseignants, copie du document attestant le statut (arrêté de nomination, etc.)</p>	
DISPENSES D'ÉPREUVES		
CONDITIONS	<p>Voir arrêté du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique.</p> <p style="text-align: center;">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/26/MENE1620447A/jo</p> 	
ÉPREUVES		
CALENDRIER	<p>L'épreuve écrite se déroulera le mercredi 19 mai 2021 à 14h00.</p> <p>L'épreuve orale se déroulera à une date fixée ultérieurement (courant juin 2020)</p> <p>Le lieu de l'épreuve sera indiqué sur la convocation envoyée au plus tard quinze jours avant le début des épreuves.</p>	
MODALITÉS	<p>L'examen comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée totale de 3h00 sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples) <p>Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve orale d'admission, d'une durée totale de 2h00, composée de deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} partie : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (1h00 de préparation et 30 minutes de présentation). Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériel personnels • 2^{ème} partie : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles (30 minutes). Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve est éliminatoire. 	

Les candidats trouveront des informations pratiques relatives au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique sur le site du Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (C.I.R.A.S.) à l'adresse suivante :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ciras>

